

Association d'Usagers des Transports Aériens
au départ et à l'arrivée à Mayotte (AUTAM)
18 route nationale 2
97605 Passamainti – MAYOTTE

Mamoudzou, le 08 juin 2020

autam@gmail.com
Tél. : 06 39 69 89 59

A l'attention de

Madame Annick GIRARDIN
Ministre des Outre-mer
27 Rue Oudinot
75007 PARIS

Objet : reprise des vols commerciaux de la Compagnie
Air Austral et prix du billet d'avion

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des usagers du transport aérien au départ et à l'arrivée à Mayotte, en cette veille de reprise des vols commerciaux consécutivement à leur suspension du fait de la crise du COVID 19.

Comme vous l'avez constaté lors de votre dernière visite sur notre île, les effets de la crise sont là, Mayotte paie un lourd tribut, son économie notoirement fragile n'est pas épargnée, la précarité dans laquelle vit une grande majorité de la population s'est aggravée, ce qui a justifié les différentes mesures d'accompagnement initiées par le gouvernement pour amoindrir les impacts de cette crise.

Dans ce contexte inédit, la suspension des vols commerciaux au lendemain de l'entrée en vigueur du confinement est venue nous rappeler un fait : plus qu'un simple moyen de transport, l'avion constitue un véritable pont aérien, un cordon nous reliant à la métropole et au reste du monde pour des échanges professionnels, économiques et commerciaux, familiaux mais surtout pour répondre à des besoins vitaux.

Notre réalité se révèle ainsi avec acuité : la population de Mayotte est contrainte de prendre depuis toujours l'avion à des prix souvent excessivement élevés, notamment pour recevoir des soins médicaux dans les établissements réunionnais ou métropolitains.

Dans le Département le plus pauvre de France, le droit à la mobilité et par extension l'accès à ces services spécifiques est devenu depuis longtemps un luxe, car il faut prendre l'avion ; ces déplacements se font pour une majorité de familles au prix d'importants sacrifices, du fait du coût élevé du billet d'avion.

Une double peine, constituée par l'insuffisance de nos infrastructures et équipements voire l'absence de structures d'une part et d'autre part, en raison de l'impossibilité pour beaucoup de recourir à des structures extérieures au territoire faute de moyens. Dans ces conditions, beaucoup de familles renoncent à des soins, à leurs projets. Voilà notre réalité que vous connaissez très bien.

Comme vous le savez aussi Madame la Ministre, l'absence de concurrence engendre pour la compagnie aérienne Air Austral un monopole de fait, lui permettant d'opérer selon ses conditions et au détriment des usagers de Mayotte soumis à ces tarifs élevés.

Ainsi, à la veille de la reprise des vols commerciaux réguliers, ce sont plusieurs usagers de Mayotte qui malgré tout, devront voyager de nouveau pour reprendre le cours de leur vie comme tous nos compatriotes.

Dans ces circonstances, nous présumons que la politique tarifaire réservée aux usagers de Mayotte par la compagnie Air Austral va reprendre mais avec cette fois, le risque de s'amplifier pour atteindre un niveau de tarifs encore plus élevé au motif d'une perte d'exploitation durant la crise du COVID 19.

Certes, la compagnie Air Austral a assuré que le prix du billet d'avion n'augmenterait pas après avoir obtenu un financement de 86 millions d'euros grâce au concours de son actionnaire principal la SEMATRA (Région et Département de La Réunion), et à un prêt garanti par l'Etat (*Les Nouvelles de Mayotte* – n° 3454 du 18 mai 2020).

La décision du secrétaire d'Etat au transport de lever l'obligation d'appliquer la mesure de distanciation physique permettant aux vols de s'effectuer à pleine capacité a également été accueillie comme une mesure supplémentaire de nature à prévenir une augmentation du prix du billet d'avion.

Pour autant, la compagnie Air Austral a mentionné aussi la possibilité d' « *un plan d'adaptation en cas de dégradation de la situation...le contexte actuel étant extrêmement changeant car n'offrant qu'une faible visibilité sur son évolution et ses conséquences sur le marché...* »

Sans préjuger de la manière dont pourrait se traduire cet éventuel plan d'adaptation, nous restons inquiets pour les usagers au départ et à l'arrivée à Mayotte car nous pensons qu'ils ne sont pas à l'abri d'une augmentation du prix du transport qui pourrait intervenir notamment à travers une augmentation du prix de certains services.

Nous sommes conscients des difficultés qui ont frappé le secteur aérien du fait de la crise mais est-ce aux usagers de Mayotte de payer cette perte de chiffre d'affaires alors qu'ils payent déjà le prix fort au km par rapport à d'autres destinations plus éloignées ?

Dans l'hypothèse où nos craintes se vérifieraient, nous en comprendrions que quand l'Etat apporte son concours au nom du peuple français, les usagers de Mayotte en sont exclus.


Enfin, comme vous le savez Madame la ministre, l'argument selon lequel le nombre de passagers à Mayotte serait insignifiant comparé à celui de l'aéroport de Roland Garros (2,5 millions en 2019) est inexact, dans la mesure où les usagers de Mayotte payent deux à trois fois plus chers leur billet. Par conséquent, ils représentent un poids non négligeable depuis toujours dans le chiffre d'affaires de la compagnie.

Tout ceci est injuste, discriminatoire, inéquitable.

Compte tenu de cette situation, au nom du droit à la mobilité et pour la continuité territoriale, nous en appelons à votre extrême vigilance afin que les usagers au départ et à l'arrivée à Mayotte ne soient pas de nouveau sacrifiés et cette fois, sur l'autel du redressement de la situation économique d'Air Austral.

Nous vous remercions bien vivement de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre démarche et vous prions de croire, Madame la ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour AUTAM
La Présidente,



Cris KORDJEE

Copie à :

- M. Jean-Baptiste JEBBARI - Secrétaire d'Etat chargé des Transports
- M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI – Président du Conseil Départemental de Mayotte
- Mme Ramlati ALI - Députée de Mayotte
- M. Mansour KAMARDINE - Député de Mayotte
- M. Thani Mohamed SOILIH – Sénateur de Mayotte
- M. Hassani ABDALLAH – Sénateur de Mayotte
- M. Said OMAR OILI – Président de l'Association des Maires de Mayotte